



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

MEDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE
France Médiation

NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets APSCO n°4 lancé en 2011 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

THÉMATIQUE : Lutte contre le harcèlement à l'école Numéro du projet : APSCO4_20
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Médiation sociale en milieu scolaire
Objectifs initiaux : - La prévention des comportements violents, du harcèlement, des incivilités et des risques - La prévention des décrochages scolaires par le développement de la relation école-famille-quartier - La valorisation des potentiels des élèves par l'expression culturelle, sportive et citoyenne
Public(s) cible(s) : Elèves d'écoles élémentaires et collégiens / Total jeunes bénéficiaires : environ 40 000 élèves
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Création de 40 postes de médiateurs sociaux en milieu scolaire (MSMS) affectés chacun-e à un site comprenant un collège et trois de ses écoles élémentaires de rattachement. Chaque MSMS intervient au sein de ces établissements, à leurs abords et sur le territoire d'habitation des élèves.
Territoire(s) d'expérimentation : 40 sites expérimentaux ont été mis en place dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville de 16 départements (06, 13, 16, 33, 35, 38, 44, 59, 60, 62, 78, 91, 93, 94, 95, 97)
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Une approche globale de la question du harcèlement à l'école qui ouvre l'Education Nationale sur un partenariat externe avec des professionnels de la médiation sociale dont l'approche est complémentaire en termes de modalités et de périmètre d'intervention (liaison école-collège, lien école-territoire) au service d'une continuité éducative et territoriale pour les élèves.
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement visés dans la convention : Ministère de la Ville (SG CIV, ACSE), Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, Education Nationale (DSDEN et acteurs de terrain), Collectivités, Préfectures (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : idem
Partenaires financiers (avec montants): SG CIV: 137 500 €, Emplois aidés : 798 607 €, SG-CIPD/FIPD : 85 000 €, Collectivités : 295 591 € – Fondations : 8 000 €, FEJ : 500 000 €
Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : 30 mois (2) Durée effective : 24 mois dont 18 d'activité effective
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : France Médiation Type de structure : Association
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : Fondation Nationale des Sciences Politiques – LIEPP Type de structure : Structure privée (Fondation) gérant un établissement public d'enseignement supérieur



NOTE DE RESTITUTION

Sommaire

Introduction	5
I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation	6
A. Objectifs de l'expérimentation	6
B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)	6
1. Public visé	6
2. Bénéficiaires directs	7
3. Bénéficiaires indirects	10
II. Déroulement de l'expérimentation	11
A. Actions mises en œuvre	
1. Préparation du projet	
2. Mise en œuvre du projet	13
3. Achèvement du projet	15
B. Partenariats	18
1. Partenaires opérationnels	
2. Partenaires financiers	21
C. Pilotage de l'expérimentation	22
D. Difficultés rencontrées	23
III. Enseignements généraux de l'expérimentation	24
A. Modélisation du dispositif expérimenté	
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	27
1. Public visé	29
2. Actions menées dans le cadre du dispositif	
3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance	30
4. Impacts sur la structure	
Conclusion	31

Introduction

Dans un contexte caractérisé par la montée de la violence à l'école, et alors que les apports de la médiation sociale sont de plus en plus reconnus, le réseau *France Médiation* a souhaité mettre en place une expérimentation nationale qui permette d'explorer de façon approfondie tous les apports potentiels de la médiation sociale en milieu scolaire à la fois comme moyen de prévention des violences à l'école (en particulier le harcèlement), comme outil de lutte contre le décrochage scolaire, comme support de développement des potentiels des élèves, comme facteur d'économies et, plus largement, comme vecteur du développement de l'expression citoyenne et du mieux vivre ensemble à l'école pour tous.

Le projet consiste en l'expérimentation d'un **dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire**. Il a été conçu sur la base d'expériences probantes menées par des opérateurs de médiation sociale membres du réseau France Médiation, sur leur territoire, au cours des vingt dernières années. Par dispositif global, est entendue une approche qui englobe les différentes formes de médiation sociale pouvant exister en milieu scolaire : médiation par les pairs, médiation école-famille, médiation sociale aux abords des établissements, médiation dans les transports. Le principe est de toucher l'ensemble des parties prenantes du milieu scolaire (élèves, communauté éducative, parents) et d'agir sur et avec tous les acteurs présents dans l'environnement de l'élève et de l'établissement.

L'expérimentation repose sur la **création de postes de médiateurs sociaux en milieu scolaire (MSMS)** affectés chacun à temps plein à un site scolaire composé **d'un collège et de 3 de ses écoles élémentaires** de rattachement. Elle s'est déroulée sur deux années scolaires : **2012-2013 et 2013-2014**.

40 sites expérimentaux ont été créés et portés localement par **11 associations adhérentes du réseau France médiation** qui sont opérateur de médiation sociale sur leur territoire. Ce sont elles qui sont les employeurs des MSMS. Les **16 départements** où l'expérimentation a été mise en place sont : la Charente (16), le Nord (59), le Pas-de-Calais (62), les Yvelines (78), la Seine-Saint-Denis (93), le Val-de-Marne (94), le Val d'Oise (95), l'Essonne (91), la Loire-Atlantique (44), l'Ille-et-Vilaine (35), l'Isère (38), les Bouches-du-Rhône (13), la Gironde (33), les Alpes-Maritimes (06), l'Oise (60), la Martinique (97). Au total **40 collèges et 116 écoles** ont bénéficié du dispositif, dans 12 académies.

Les **résultats attendus** sont notamment : une baisse de la violence ; une amélioration du bien-être de l'ensemble des acteurs (élèves, équipes éducatives, parents) ; un apport particulier pour les élèves qui deviennent médiateurs-élèves ; un impact sur la réussite scolaire ; une baisse des dégradations.

Ce projet, retenu dans le cadre de l'appel à projet du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) sur la lutte contre le harcèlement à l'école, repose sur un partenariat avec le Ministère de la Ville (SG-CIV et ACSE), le Ministère de l'Education Nationale, le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et le Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Vie associative et de l'Education populaire. Localement, le projet est mis en œuvre en lien avec les Préfectures (DDCS), les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et les collectivités.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation

L'objectif général de l'expérimentation est d'explorer tous les apports potentiels de la médiation sociale au service de la lutte contre le harcèlement à l'école et plus largement du climat et de la réussite scolaires. Elle doit aussi permettre d'identifier les éléments déterminant la réussite d'un tel dispositif pour guider son éventuelle généralisation.

Les objectifs opérationnels assignés au dispositif expérimental se traduisent dans les missions des médiateurs sociaux en milieu scolaire (définies par la fiche de poste nationale), par **trois axes d'intervention prioritaires** :

- La prévention des incivilités, des comportements violents, du harcèlement et des risques liés aux déplacements ;
- La prévention des décrochages scolaires par le développement de la relation école-famille-quartier et l'ouverture sur le monde professionnel ;
- La valorisation des potentiels des élèves par l'expression culturelle, sportive et citoyenne.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé

Le public ciblé par l'expérimentation correspond aux élèves des écoles élémentaires et collèges des 40 sites expérimentaux qui accueillent un-e médiateur-trice sociale en milieu scolaire, ainsi que leurs parents, les équipes de ces établissements et les partenaires du territoire. En effet, ces postes de MSMS s'inscrivent dans une approche globale qui repose sur le principe d'agir avec et pour l'ensemble des parties prenantes, sur chaque site expérimental.

Ce public cible fait partie des publics touchés habituellement par les opérateurs de médiation sociale dont les actions concernent tous les citoyens et notamment ceux des quartiers de la politique de la ville. Toutefois, la spécificité de cette action de médiation sociale réside dans son intervention dans le milieu scolaire, alors qu'habituellement les médiateurs sociaux sont essentiellement présents dans l'espace public. A travers une intervention ciblant des enfants jeunes en milieu scolaire, il s'agit d'inscrire l'action des médiateurs sociaux dans une logique de prévention (par rapport aux jeunes qu'ils ont parfois à gérer par ailleurs) et de renforcer l'impact éducatif de leur intervention.

L'estimation initiale du nombre de bénéficiaires était de 28 500 élèves. Dans la pratique, on peut estimer que ce sont environ 1 000 élèves par site, soit 40 000 enfants et adolescents au total qui ont bénéficié directement des actions des médiateurs, à des niveaux différents.

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

Les bénéficiaires directs de l'expérimentation sont les élèves des 40 collèges et 116 écoles élémentaires où les médiateurs sociaux sont intervenus, soit 40 000 élèves (sur la base d'une moyenne de 1 000 élèves pour chacun des 40 sites expérimentaux sur une année scolaire, chaque site étant composé d'un collège et de 2 ou 3 des ses écoles de rattachement.

Il faut y ajouter les parents d'un certain nombre de ces élèves ainsi que les professionnels avec lesquels les médiateurs sociaux ont travaillé, au sein de l'Education Nationale et parmi les partenaires du territoire. Ils ont dans certains cas bénéficié directement de l'action des médiateurs sociaux (gestion de conflits ou action de sensibilisation à la médiation sociale par exemple).

Enfin, 54 personnes ont été recrutées et formées dans le cadre du dispositif pour occuper les fonctions de médiateur social en milieu scolaire.

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		20 000
10-16 ans		20 000
16-18 ans		
18-25 ans		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		20 000
Collégiens		20 000
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Niveau de formation		
Infra V		
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
Sexe		
Filles		20 000
Garçons		20 000
2. Adultes		
Qualité		
Parents		2 000

Enseignants	1 720
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	40
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : <i>personnels de direction des établissements scolaires</i>	160
Autres : <i>personnels municipaux</i>	80

		Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Nationale	
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, la totalité de mon territoire	

2.2. Analyse qualitative

Le nombre de bénéficiaires du projet est estimé à 40 000 sur la base d'une moyenne de 1 000 élèves par site expérimental comprenant un collège et deux ou trois écoles de rattachement.

Les écarts entre le nombre d'élèves touchés par MSMS sont liés aux caractéristiques géographiques des sites de l'expérimentation : tandis que certains collèges comptent à eux seuls 1 000 élèves (par exemple à Achères, dans le 78), les écoles de certains sites ont des effectifs très réduits (en Martinique notamment). Il s'agit donc de différence en termes d'effectifs et non de caractéristiques du public qui reste partout celui d'élèves d'écoles élémentaires et de collèges.

L'expérimentation s'étant étalée sur deux années scolaires sur certains sites, cela a logiquement accru le nombre de bénéficiaires par le flux d'élèves arrivant dans les établissements concernés la seconde année.

Il est important de souligner que sur l'ensemble des 40 000 élèves touchés, tous n'ont pas bénéficié de l'expérimentation au même niveau. Si, en tant que public « captif », l'ensemble

des élèves des 156 collèges et écoles a été exposé à l'action «générique» des médiateurs sociaux (présence active de proximité, actions de sensibilisation...), certains élèves en ont bénéficié plus personnellement, notamment les élèves impliqués dans des conflits dont la gestion a été assurée par le médiateur social, ceux qui ont bénéficié d'un suivi individualisé en lien avec les autres membres de l'équipe éducative, ou encore ceux qui ont été formés à la médiation par les pairs.

En matière d'orientation des élèves vers le médiateur social, 3 cas ont été identifiés : une orientation par l'équipe éducative (en relais ou en parallèle avec une autre action, par exemple pour une gestion de conflit ou des problèmes de comportement ou d'absentéisme); une action proposée par le médiateur social, suite à son travail d'observation et de repérage d'élèves en difficulté ; enfin, on constate que de nombreux élèves vont spontanément s'adresser au médiateur social, après que celui-ci a présenté sa fonction : ces élèves font alors appel au médiateur de leur propre initiative, par exemple pour solliciter son intervention dans une situation conflictuelle entre élèves, ou son écoute et son aide dans le cas de difficultés personnelles, au titre de la confiance établie et du statut spécifique du médiateur social par rapport aux autres membres du personnel des établissements scolaires, en sa qualité de tiers neutre et indépendant.

Le travail d'information sur le rôle et les missions du médiateur social est essentiel pour permettre son identification par les élèves et les équipes. Les médiateurs ont fait l'objet de présentations systématiques dans les classes, lors des réunions clés des établissements et de communication en direction des parents afin de leur permettre également de l'identifier comme un interlocuteur privilégié. L'appropriation du dispositif par les personnels de l'Education nationale, notamment les principaux de collèges et les directeurs d'écoles, et leurs dispositions à y faire appel en complémentarité avec leurs propres actions, a eu un rôle déterminant dans le nombre de bénéficiaires effectifs du projet et l'ampleur des interventions des médiateurs aussi bien au niveau des élèves que de leurs familles.

On peut également compter parmi les bénéficiaires de l'expérimentation les personnes qui ont été recrutées et formées dans le cadre du projet pour devenir médiateur social en milieu scolaire, soit une cinquantaine de demandeurs d'emploi au total. Parmi elles, on compte 17 jeunes en emploi d'avenir, les autres personnes ayant été recrutées dans le cadre de conventions adulte-relais.

Les actions dont ont pu bénéficier l'ensemble des élèves des écoles et des collèges englobaient les différents modes d'interventions des médiateurs sociaux notamment : la gestion de conflit, la médiation, les actions de sensibilisation (notamment à la médiation sociale et au harcèlement), des espaces d'écoute, de dialogue, d'accompagnements individuels et collectifs, et divers projets axés sur la valorisation des potentiels des élèves autour des valeurs portées par la médiation sociale. A noter qu'une action spécifique a été proposée aux élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, à savoir la possibilité de devenir médiateurs-élèves à travers une formation à la médiation par les pairs. Entre 10 et 45 élèves ont pu en bénéficier sur chacun des 40 sites.

Le travail sur la relation école-famille étant également au cœur de l'intervention, les parents ont également bénéficié directement des actions des médiateurs, par exemple, à travers des

échanges sur les questions de décrochage scolaire ou de harcèlement ou encore dans le cadre de gestion de conflits entre parents et membres de l'institution scolaire.

Il apparaît clairement que la présence et l'approche des médiateurs sociaux a permis de contribuer à une meilleure connaissance de certains élèves, de par le statut particulier des MSMS, clairement perçu par les élèves, et les informations qu'ils sont en capacité de recueillir. Au-delà d'informations qui ont pu apporter un éclairage nouveau sur les comportements de certains élèves (problèmes familiaux, historiques de conflits entre élèves remontant sur plusieurs années...), les activités proposées par les médiateurs sociaux, axées sur des compétences sociales et citoyennes, par exemple la médiation par les pairs, ont parfois permis aux enseignants de découvrir leurs élèves sous un nouveau jour et d'identifier des dispositions et compétences pouvant être valorisées et canalisées au service de la réussite et du bien-être des élèves, avec des répercussions sur le collectif.

3. Bénéficiaires indirects

Du fait de l'inscription systématique de l'action des médiateurs sociaux dans une coopération étroite avec les équipes des établissements scolaires, de nombreux professionnels de l'Education Nationale (enseignants, personnels de direction ou de la vie scolaire, assistantes sociales et infirmières notamment) ont été sensibilisés aux méthodes et aux outils de la médiation sociale et à leur complémentarité avec leurs propres missions, amenant parfois une réflexion sur leurs pratiques professionnelles. Il faut y ajouter les personnels municipaux intervenant notamment sur les temps périscolaires ou la cantine, qui ont également pu bénéficier des répercussions des interventions des médiateurs sociaux sur les élèves, voire, dans certains cas, d'actions mises en place en partenariat avec eux (à la cantine par exemple).

Plus largement, de par l'approche partenariale caractéristique de la médiation sociale et la volonté affirmée, dès la conception du dispositif expérimental, d'une action territoriale globale, les différents acteurs locaux concernés par l'objet de l'expérimentation (collectivités, associations) ont aussi été mobilisés autant que possible par les médiateurs sociaux et leurs employeurs. Leur implication pour porter collectivement le dispositif et veiller à sa bonne articulation avec les actions et dispositifs préexistants sur le territoire était indispensable pour créer la synergie nécessaire à l'optimisation de son impact, en lien avec les priorités du territoire. Cela a été l'opportunité de leur faire connaître ou mieux connaître la médiation sociale et d'initier des partenariats nouveaux.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

1. Préparation du projet

Actions

Pour chacun des 40 sites expérimentaux

- **Présentation du dispositif à l'ensemble des parties prenantes** sur les territoires proposés et identification de sites expérimentaux possibles : Préfectures, Directions Académiques, principaux de collèges, IEN et directeurs d'écoles, collectivités territoriales.
- **Validation collective de la faisabilité** de l'expérimentation et **choix des sites** : acceptation du dispositif par les partenaires opérationnels (Education Nationale).
- **Recherche de financements locaux.**
- **Mise en place du partenariat local** et définition des modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Au niveau national

- **Construction d'un cadre commun** de déploiement du dispositif avec l'ensemble des structures membres du réseau France Médiation portant les postes de médiateurs sociaux sur les sites expérimentaux (réunions, groupes de travail, comités de pilotage réseau).
- **Conception et organisation d'un cycle de formation** spécifique à destination des médiateurs sociaux en milieu scolaire.
- **Mise en place du partenariat** relatif au portage national du projet : membres du comité de pilotage interministériel et évaluation (réunions bilatérales, comités de pilotage).

Ressources mobilisées

- Au niveau national, pour le réseau France Médiation : une cheffe de projet dédiée à temps plein à la coordination de l'expérimentation ; le directeur et les autres membres de l'équipe (responsable formation, assistante, animatrice nationale) mobilisés à temps partiel.
- Au niveau local : les directeurs-trices et responsables des structures adhérentes du réseau portant le projet au local, à temps partiel, variable selon la taille de la structure et le nombre de postes portés.

Difficultés rencontrées

- Création des postes : difficulté à obtenir des Préfectures les conventions adultes-relais prévues pour faciliter la création des postes (nombre global de conventions en baisse et absence d'une enveloppe nationale spécifique) ou, à défaut, l'accord pour créer les postes dans le cadre d'emplois d'avenir « qualifiés » et sur une durée réduite.
- Sites expérimentaux : difficulté à identifier des collèges et écoles volontaires répondant aux critères définis mais n'ayant pas d'assistants chargés de la prévention et de la sécurité (APS) ni d'adultes-relais et n'étant pas réfractaire à la méthodologie d'évaluation (tirage au sort et expérience négative de l'évaluation des PRE).
- Co-financements locaux : difficulté à obtenir des co-financements des collectivités sollicitées a posteriori sans implication préalable dans le montage du projet (lié au retard pris au démarrage du projet du fait de délais de validation au niveau institutionnel) et à un contexte économique tendu.
- Portage institutionnel : prise en main du dossier très tardive ou suspension de son suivi dans plusieurs Préfectures et/ou DSDEN liées aux aléas des mutations des personnels concernés et à un calendrier défavorable (lancement officiel du projet au moment des vacances d'été).
- Cadre commun de déploiement : hétérogénéité des structures portant le projet au local en terme de taille et d'organisation (10 à 400 employés) et disponibilité variable selon le nombre de postes portés (1 à 10 postes de médiateurs sociaux selon les structures) vis-à-vis des autres activités.

Réponses apportées

- Recours à des emplois d'avenir sur les territoires où il était impossible d'obtenir des conventions adultes-relais
- Ouverture sur de nouveaux territoires non initialement prévus dans l'expérimentation (Oise, Martinique, Alpes-Maritimes)
- Démarche proactive envers l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers
- Mobilisation des structures portant le projet autour d'une dynamique coopérative et de la co-construction d'un cadre commun.

Impact de l'évaluation

Le dispositif d'évaluation sur l'ensemble des territoires été perçu comme très lourd. Il a suscité de fortes réticences dans la plupart des cas, voire des blocages rédhibitoires, notamment par rapport au principe de tirage au sort des sites tests et témoins. Dans quelques territoires, il a suscité de l'intérêt par son caractère scientifique.

Interactions avec le Droit Commun

Cette expérimentation, conçue en partenariat avec le Ministère de la Ville, avait pour enjeu le renforcement des moyens pour les territoires de la Politique de la ville et comme ambition de se projeter vers le droit commun.

La particularité du dispositif étant son approche territoriale des problématiques scolaires, les partenariats avec les collectivités territoriales et les institutions ont permis de concevoir le dispositif dans le prolongement et la complémentarité des dispositifs de droit commun.

2. Mise en œuvre du projet

Actions

Sur chacun des 40 sites expérimentaux

Actions mises en place par les employeurs des MSMS :

- **Gestion des recrutements** des médiateurs sociaux en milieu scolaire à la fois sur les nouveaux postes et sur des remplacements (démission, AT, recrutement invalidé)
- **Encadrement de proximité** des MSMS et accompagnement individuel et collectif dans la montée en compétence
- Mise en place du **suivi des sites** : interface « au fil de l'eau » avec l'Éducation nationale (échanges bilatéraux avec les chefs d'établissement et directeurs d'écoles), comités de suivi par site, trimestriel en moyenne (avec les représentants des établissements et éventuellement des partenaires du territoire, la Ville notamment), comités de pilotage territoriaux, une à deux fois par an (réunissant l'ensemble des parties prenantes du territoire au niveau institutionnel)
- **Rencontres avec les collectivités** (CG et Communes) pour travailler les partenariats opérationnels et financiers

Actions mises en place par les MSMS sur leur site :

- Réalisation d'un **diagnostic** visant à définir un programme d'action contextualisé au vu des besoins spécifiques et attentes des acteurs de terrain
- Au quotidien : **gestion de conflit** en temps réel et en temps différé ; **écoute active** ; **veille sociale** ; prévention ; participation aux instances internes et externes ; accompagnement des élèves en difficulté ; **actions de sensibilisation** ; lien école-famille ; sécurisation des abords et du trajet école-domicile
- Actions spécifiques selon les besoins identifiés sur chaque site : exclusion/inclusion, cantine, liaison CM2-6^{ème}, sites internet...
- Mise en place de la médiation par les pairs : mobilisation des équipes et formation d'élèves volontaires (classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème})

Au niveau national

- Mise en place de sessions de formation pour l'ensemble des médiateurs sociaux recrutés (6 sessions de 11 modules totalisant 22 jours de formation pour les 54

personnes formées au total, du fait du *turn over*) et gestion de la démarche de certification professionnelle proposée aux médiateurs

- Accompagnement et suivi de la mise en œuvre du dispositif au local (visites sur site, participation aux comités de suivi et aux comités de pilotages départementaux, assistance technique aux associations employeuses, soutien dans la recherche de financements)
- Mise en place de groupes de travail visant la création d'outils communs à la fois pour les médiateurs et pour leurs encadrants et d'un espace de travail collaboratif pour faciliter les mises en commun
- Animation de temps d'échanges de pratiques et de capitalisation, régionaux ou nationaux
- Mise en place d'un séminaire national pour les acteurs du projet
- Recueil de témoignages d'acteurs de terrain et création de supports de communication
- Participation à diverses rencontres et événement pour présenter le projet

Ressources mobilisées

- Au niveau national, pour le réseau France Médiation : une chef de projet dédiée à l'expérimentation ; le directeur et les autres membres de l'équipe (responsable formation, assistante, animatrice nationale) à temps partiel.
- Au niveau local : les directeurs-trices et responsables des structures adhérentes du réseau portant le projet au local, à temps partiel, variable selon la taille de la structure et le nombre de postes portés ; les 40 médiateurs sociaux en milieu scolaire.

Difficultés rencontrées

- Recrutements : difficulté à pourvoir les postes au vu d'une fiche de poste exigeante par rapport aux contraintes des contrats aidés utilisés comme support (difficulté accrue par le recours à des emplois d'avenir)
- Postes vacants : plusieurs recrutements se sont avérés infructueux pour des raisons variées, relevant soit de la personne recrutée qui a démissionné pour diverses raisons (mutation du conjoint, poste ne correspondant pas aux attentes, autre emploi trouvé – notamment sur des contrats en CDI), soit de la structure employeuse lorsque la personne recrutée n'a pas démontré les compétences attendues. Quelques cas d'arrêts maladie prolongés ont également laissé des sites vacants. Au total, 7 sites ont été affectés par ce *turn over* en 2013. A noter que le recours par défaut à des emplois d'avenir a également amené 12 sites à interrompre l'expérimentation avant son terme, du fait que le contrat des médiateurs était d'une année renouvelable mais que l'absence de visibilité sur la possibilité d'obtenir des financements permettant le prolongement de l'action n'a pas permis de renouveler ces contrats.
- Mise en place de la formation : l'étalement dans le temps (sur près de 8 mois) des recrutements puis le *turn over* ont rendu complexe la programmation des sessions de formation.

- Intégration des médiateurs : l'accueil réservé aux médiateurs sociaux au sein de leurs établissements d'intervention a été très variable, allant d'une intégration fluide à des rejets très nets.
- Portage partenarial : l'urgence liée au retard pris dans le démarrage du projet n'ayant pas permis de travailler en amont avec les partenaires sur le déploiement du dispositif, son appropriation a posteriori s'est heurtée à des réticences et a demandé des efforts redoublés.

Réponses apportées

- Intégration des médiateurs : elle a demandé aux médiateurs et à leurs encadrants un travail important de présentation du métier de médiateur social, de sa mission en milieu scolaire et de sa complémentarité avec les autres professionnels. Si cette démarche de présentation est essentielle, c'est avant tout par les actions mises en œuvre et les résultats obtenus avec les élèves que les médiateurs ont démontré leur légitimité et qu'ils ont pu être reconnus et pleinement acceptés comme professionnels au sein des équipes.
- Portage partenarial : important travail de communication en direction des acteurs du territoire (collectivités notamment) pour présenter et valoriser le travail réalisé dans le cadre du dispositif expérimental et les effets positifs observés, au fil de l'eau.

Impact de l'évaluation

La transmission générale des listes d'élèves s'est globalement bien passée malgré quelques réticences par rapport à la charge de travail engendrée. En revanche, la démarche visant à permettre une évaluation spécifique des élèves sélectionnés pour devenir médiateurs-élèves a complètement échoué.

Interactions avec le Droit Commun

Les interactions entre les actions des médiateurs sociaux en milieu scolaire et les dispositifs de droit commun ont été liées à l'approche partenariale et territoriale qui caractérise le travail de médiateur social, qui repose sur le fait de passer le relais à un autre professionnel dès qu'une situation problématique est repérée. Cela a pu se traduire par des coopérations avec les dispositifs de Réussite Educative ou des orientations d'élèves ou de parents vers des services sociaux par exemple.

3. Achèvement du projet

Actions

Sur chacun des 40 sites expérimentaux

- **Mise en place de comités de pilotage territoriaux** visant à dresser le bilan de l'expérimentation et d'échanger sur les suites à y donner

- **Recherche de financements** pour la prolongation du projet sur les sites volontaires (37 sur 40)

Au niveau national

- Organisation d'un **séminaire national de bilan** du projet avec les médiateurs sociaux
- Organisation d'une **cérémonie de remise des certificats professionnels** et d'une **rencontre entre les médiateurs sociaux et les membres du comité de pilotage interministériel**

Ressources mobilisées

- Au niveau national, pour le réseau France Médiation : une chef de projet dédiée à l'expérimentation ; le directeur et les autres membres de l'équipe (coordinatrice de la formation, chargée de communication, assistante, animatrice nationale) à temps partiel.
- Au niveau local : les directeurs-trices et responsables des structures adhérentes du réseau portant le projet au local, à temps partiel, variable selon la taille de la structure et le nombre de postes portés ; les 40 médiateurs sociaux en milieu scolaire.

Difficultés rencontrées

- Poursuite de l'expérimentation : volonté de la quasi-totalité des parties prenantes de prolonger l'expérimentation d'une année pour compenser le retard pris au moment de son lancement et permettre d'avoir 2 années pleines d'activité sur les sites comme initialement prévu.
- Difficultés à obtenir les co financements des postes auprès des collectivités (sur 37 sites volontaires, seuls 23 ont prolongé l'expérimentation à la rentrée 2014) et manque de visibilité financière pour les structures (sur les 23 médiateurs actifs en 2014-2015, certains ont du attendre la rentrée pour annoncer aux établissements que leur poste avait été pérennisé).

Réponses apportées

- Recherche de financements pour prolonger l'expérimentation qui a abouti à la poursuite du projet sur 23 des 37 sites souhaitant continuer le projet.

Impact de l'évaluation

La passation de l'enquête finale, perçue comme lourde sur la plupart des sites, a suscité quelques critiques lors des comités de suivi et de pilotage territoriaux.

Interactions avec le Droit Commun

La question de la pérennisation du dispositif, jugé pertinent et reconnu pour ses apports spécifiques par les acteurs de terrain, a été abordée très tôt par les parties prenantes. La dimension partenariale du projet a en effet mis en évidence à la fois la capacité du dispositif à alimenter le partenariat et les dispositifs de droit commun mais aussi à combler certains manques en facilitant les articulations entre les divers acteurs. Dès la rentrée 2014, le dispositif a pu être maintenu sur 23 sites, grâce au prolongement des financements de l'Etat et des collectivités territoriales. Toutefois, il faut souligner que le recours à des contrats aidés semble pour l'instant indispensable en matière de montage financier.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Structures opérateurs de médiation sociale membres du réseau France Médiation : PPV93, Promévil, Optima 94, Optima 35, Optima 44, Oméga, Citéo, Adafaé, Adelines, AMI, ACAQB, Agil, P@je	Associations	Portage des postes de médiateur sociaux au local (toutes les phases)
Directions Académiques des 16 départements concernés	Services de l'Etat	Interlocuteurs institutionnels (toutes les phases)
Etablissements scolaires : Chefs d'établissements des 40 collèges expérimentaux, IEN des 40 sites, Directrices d'écoles des 116 écoles, équipes de ces collèges et écoles	Etablissements scolaires	Partenaires opérationnels dans la mise en place des actions (toutes les phases)
Préfectures des 16 départements : PDEC ou sous-préfet en charge de la politique de la ville, Directions Départementales de la cohésion sociale, délégués du Préfet	Services de l'Etat	Interlocuteur institutionnel (toutes les phases)
Collectivités territoriales : Conseil Régional d'Ile-de-France et du Nord-Pas-de-Calais, Conseils Généraux (94, 35, 60), Villes	Services des collectivités territoriales	Interlocuteur institutionnel (toutes les phases)
Acteurs de terrain locaux : Associations locales, travailleurs sociaux	Associations	Partenaires opérationnels dans la mise en place des actions (toutes les phases)
Membres du comité de pilotage interministériel : Education Nationale, SG-CIV, ACSE, FEJ, SC-CIPD	Ministères	Interlocuteur institutionnel (toutes les phases)

IFOMENE (ICP)	Université	Partenaire de la mise en place de la formation certifiante des médiateurs
---------------	------------	---

Partenariat entre opérateurs de médiation sociale du réseau France Médiation : La mise en œuvre de l'expérimentation s'est avant tout appuyée sur le partenariat développé au sein du réseau France Médiation entre les associations membres du réseau qui ont porté les postes de médiateurs sociaux en milieu scolaire. Les modalités de travail partenarial entre elles ont consisté en des réunions, des groupes de travail et un comité de pilotage réseau visant à construire un cadre et des outils communs pour le déploiement du projet, puis au fur et à mesure de sa mise en œuvre, à partager le vécu sur les différents sites, aussi bien en matière de difficultés rencontrées que de bonnes pratiques identifiées. Les outils créés incluent notamment une fiche de poste commune, des outils de recrutement, un cycle de formation, des modes opératoires, un outil de pilotage et de suivi de l'activité.

Partenariat entre opérateurs de médiation sociale et établissements scolaires : En second lieu, le partenariat opérationnel clé de la mise en œuvre de l'expérimentation a été celui tissé entre les associations de médiation sociale et les établissements scolaires. En effet, les premières sont les employeurs des médiateurs sociaux mais c'est au sein des équipes des établissements que les médiateurs travaillaient au quotidien, en y étant pleinement intégré. Cette configuration, a priori délicate du fait du portage externe des postes par des associations, a requis la mise en place d'une coopération étroite entre responsables hiérarchiques (au sein de l'association employeuse) et responsables fonctionnels des médiateurs sociaux (au sein des collèges et des écoles). Au quotidien, c'est aussi et avant tout le partenariat créé entre les médiateurs eux-mêmes et les autres professionnels intervenant dans les établissements qui a été au cœur de la réussite du dispositif. Il a reposé sur le professionnalisme des médiateurs sociaux, leur capacité à faire comprendre leur mission et à démontrer sa plus value pour être pleinement acceptés et intégrés, tout en gardant la position de tiers indépendant liée à leur statut et à leur fonction. Les questions de partage des informations, de communication sur le travail réalisé, de recherche systématique de complémentarité et de passages de relais dans le respect des prérogatives de chaque professionnel ont été au cœur de la réussite du partenariat. La nature de ce partenariat entre établissements de l'Education Nationale et structures de médiation sociale est totalement innovante. Des interventions aux abords des établissements ou de façon ponctuelle au sein des établissements avaient déjà été mises en œuvre, mais l'intégration à temps plein de médiateurs sociaux associatifs dans des établissements est une expérience sans précédent. On soulignera également l'apport déterminant sur la liaison école-collège qu'ont pu incarner les médiateurs sociaux en milieu scolaire, contribuant parfois clairement au développement des coopérations entre les équipes éducatives des écoles et du collège.

Partenariats avec les acteurs du territoire : Le portage des postes de médiateurs par des associations de médiation sociale visait à garantir une intervention professionnelle en médiation et un positionnement déontologique de tiers. Il avait aussi pour but de développer le lien entre l'intérieur des établissements scolaires et l'extérieur. La connaissance du territoire apportée par les médiateurs sociaux, leur structure employeuse et leur statut de professionnels de la politique de la ville, ont permis de développer des coopérations entre des professionnels intervenant à l'intérieur et à l'extérieur des

établissements et de développer des articulations parfois inexistantes ou problématiques. Les liens établis par les médiateurs sociaux avec les services de la Ville (personnels de cantine, animateurs du temps périscolaire, médiateurs sociaux de la Ville), les dispositifs ou instances du territoire (PRE, CLSPD) ou les associations présentes sur le territoire (culturelles, sportives, sociales) ont permis de contribuer à une continuité éducative au niveau du territoire, pour les enfants. La mobilisation des collectivités territoriales, notamment des communes, a dans de nombreux cas contribué au développement de la relation entre la Ville et les établissements scolaires. La mise en place de comités de suivi réguliers (trimestriel en moyenne) rassemblant les acteurs de l'Éducation nationale et les représentants de la Ville, a contribué nettement au portage collectif du dispositif et à son appropriation comme un outil commun. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus haut, la localisation tardive des sites (cf. étapes de préparation du projet en termes d'étude de faisabilité, montage financier et tirage au sort des sites) n'a pas permis d'associer les communes en amont du montage du dispositif. La richesse potentielle de l'intervention des médiateurs sociaux en milieu scolaire au service du lien Ecole-Territoire n'a donc pas pu être exploitée pleinement sur tous les territoires.

Partenariat universitaire : Un partenariat a été mis en place entre France Médiation et l'Institut de Formation aux Métiers de la Négociation (IFOMENE) de l'Institut Catholique de Paris. Il a permis de donner une dimension certifiante à la formation suivie par l'ensemble des médiateurs sociaux recrutés pour intervenir dans le cadre du dispositif expérimental. Au vu des enjeux liés au professionnalisme des médiateurs sociaux pour la réussite du projet, une importance centrale a été donnée à la qualité de leur formation. La mise en place de ce partenariat visait à renforcer le cadre de la formation et à affirmer la dimension professionnelle de cette activité, en donnant en même temps aux médiateurs l'opportunité d'une meilleure reconnaissance de leurs compétences au service de leur parcours professionnel.

Autres partenariats : La liste des partenaires opérationnels peut être élargie aux interlocuteurs institutionnels nationaux ou locaux (Directions Académiques, Préfectures, Collectivités territoriales, membres du comité de pilotage interministériel) dans la mesure où ils ont été impliqués chacun à leur niveau dans le suivi et le pilotage de l'expérimentation, à travers les diverses instances de pilotages locales, départementales et nationales (cf. infra).

Globalement, de par la nature même du dispositif expérimental (projet interministériel, approche territoriale), la question du partenariat a constitué un enjeu central: au niveau opérationnel, tout d'abord, la création d'une coopération étroite entre le monde associatif et l'Éducation nationale a représenté un premier défi. Par ailleurs, l'approche territoriale propre au travail des médiateurs reposait sur l'implication de plusieurs partenaires. Du fait de la diversité des contextes d'implantation du dispositif sur les 40 territoires expérimentaux, la contribution du dispositif à la création ou au renforcement de partenariats institutionnels ou opérationnels a été variable. Toutefois, le fait même d'avoir réussi à mettre en place le dispositif sur les sites et d'avoir impliqué dans son suivi les différentes parties prenantes montre qu'une dynamique territoriale a bien été activée. L'ampleur variable de sa portée territoriale se traduit dans les bilans détaillés des activités des médiateurs sociaux, en particulier des actions relevant du lien Ecole-Territoire, de la

relation école-famille ou de la liaison école-collège et des projets multi-partenaires *ad hoc* ayant été développés.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	25.1 %
Autres financements de l'Etat (CGET, emplois aidés, SG CIPD-FIPD, CUCS)	51.3%
Financements des collectivités territoriales (Conseil Régional IDF, Conseil Généraux, Villes et Agglo)	14.8%
Cofinancements extérieurs à la structure (autres : fondations)	8.8%
Autofinancement	

Les financeurs ayant accepté de continuer à financer le projet sont : l'Etat à travers les emplois aidés d'adultes-relais et d'emplois d'avenir, le CGET, le CIPD et certaines collectivités territoriales. De nouvelles collectivités ont accepté de financer le projet pour permettre la prolongation du projet. Une part importante des collectivités n'est toutefois pas en capacité de co-financer le dispositif pour des questions de restrictions budgétaires, malgré l'intérêt pour le projet et la reconnaissance de ses apports.

Le financement du projet par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a constitué une contribution déterminante dans le montage financier du projet et fourni un cadre institutionnel qui a d'emblée rassuré sur le sérieux de la démarche.

C. Pilotage de l'expérimentation

Le pilotage de l'expérimentation s'est organisé au niveau local où les associations ont géré au quotidien la mise en place du projet et au niveau national à travers la coordination faite par France Médiation.

Deux instances de pilotage au niveau national :

- Le comité de pilotage interministériel a réuni les représentants des Ministères impliqués dans le portage de l'expérimentation : SG-CIV, ACSE, DGESCO, SG-CIPD, FEJ, FNSP-LIEPP, France Médiation. Ce comité de pilotage était présidé par le SG-CIV. Fréquence : 9 comités de pilotages ont été organisés au cours des 2 ans d'expérimentation, tous les 2 mois en général (hors période d'été).
- Un comité de pilotage « réseau » a réuni les directeurs-trices des associations membres du réseau qui portent le projet sur les territoires (11 porteurs, 13 structures) : PPV93, Promévil, Optima 94, Optima 35, Optima 44, Oméga, Citéo, Adafaé, Adelines, AMI, ACAQB, Agil, P@je. Fréquence : 7 comités de pilotages ont été organisés au cours des 2 ans d'expérimentation. Très fréquents au cours de la phase de lancement du projet (tous les mois ou deux mois), ils se sont ensuite espacés dans le temps lorsque le projet a été pleinement déployé.

Deux instances de pilotage au niveau local :

- Des comités de suivi ont réuni les acteurs du projet impliqués au quotidien dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif (programme d'action, planning de travail, projets spécifiques, articulations ...) : association employeuse, représentants du collège et des écoles, voire de la Ville (trimestriel en moyenne).
- Des comités de pilotage territoriaux ont réuni les représentants de l'ensemble des parties prenantes, partenaires opérationnels et financiers, au niveau institutionnel (semestriel ou annuel)

A noter que le suivi opérationnel du projet est par ailleurs assuré par la structure employeuse qui gère l'interface avec l'Éducation nationale à travers des échanges bilatéraux avec les référents des MSMS au sein des collèges et écoles.

La coordination nationale du projet a été assurée par France Médiation qui a veillé à proposer un accompagnement adapté aux besoins des territoires, tout en garantissant une homogénéité dans la mise en œuvre de l'expérimentation par une démarche participative impliquant l'ensemble des structures portant le projet dans la co-construction d'un cadre commun. La création d'un poste de chef de projet dédié à la coordination du projet a été déterminante pour son bon fonctionnement, ainsi que la présence très régulière de la chef de projet sur les territoires expérimentaux pour accompagner la mise en œuvre du dispositif en lien étroit avec les structures. Il est à noter que cette présence n'a pas pu être aussi régulière pour les sites expérimentaux localisés en Martinique.

Au-delà des comités de pilotage réseau, divers groupes de travail ont permis la co-construction d'un cadre commun de déploiement du dispositif. Un outil de suivi de l'activité en ligne a été conçu et devait permettre le recueil de données homogènes sur l'ensemble des sites. Le temps important de conception et d'ajustement de cet outil et son appropriation partielle par les médiateurs et leurs encadrants n'ont toutefois pas permis d'utiliser pleinement cet outil au service du suivi local et national. Les données recueillies étant partielles et non homogène, leur consolidation au niveau national n'a pas été satisfaisante. Cet outil de suivi est relativement complet mais trop chronophage, d'où une utilisation relative car inégalement adaptée à l'organisation des médiateurs et de leur structure.

D. Difficultés rencontrées

Dans la phase de déroulement de l'expérimentation, les principales difficultés ont relevé, comme évoqué plus haut, de la nécessité de faire découvrir un métier peu connu et reconnu et d'instaurer une réelle coopération au quotidien avec des professionnels de l'Education Nationale qui pouvaient parfois être sceptiques voir même réfractaires vis-à-vis de l'intervention des médiateurs sociaux, à la fois du fait qu'ils ne fassent pas partie de l'Education Nationale et du fait que leur périmètre d'intervention soit parfois perçu comme empiétant sur celui d'autres acteurs. La question de la mobilisation continue des partenaires du territoire pour entretenir la dynamique partenariale indispensables au portage du dispositif a également demandé une forte implication vis-à-vis d'acteurs déjà très sollicités et ne connaissant pas forcément la médiation sociale.

Mais la difficulté majeure a été liée à la question du financement de chacun des postes qui devait s'appuyer sur des recherches de financement au local, notamment auprès des collectivités territoriales dont la contribution était indispensable au bouclage du budget. Le démarrage tardif du projet déjà évoqué plus haut a compliqué ces démarches et mis une certaine pression sur les associations qui ont dû porter le dispositif sans avoir la visibilité nécessaire sur les possibilités d'atteindre un équilibre financier au final.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Nature du dispositif : Le dispositif repose sur la création de postes de médiateurs sociaux spécialisés sur le domaine scolaire et affectés à des sites d'intervention comportant chacun un collègue et deux ou trois de ses écoles de rattachement.

Périmètre : Leur périmètre d'intervention couvre l'intérieur de ces établissements, leurs abords, le trajet domicile-école des élèves, les quartiers d'habitation des élèves. Il s'agit donc d'un véritable dispositif territorial.

Portage : Employés par des associations professionnelles de médiation sociale, les médiateurs sociaux sont affectés à temps plein à leur mission en milieu scolaire et pleinement intégrés aux équipes des établissements scolaires. Rattachés hiérarchiquement à leur structure employeuse, ils sont sous la responsabilité fonctionnelle des chefs d'établissement, des Inspecteurs de l'Education Nationale et directeurs-trices d'écoles dans leurs missions quotidiennes au sein des établissements.

Partenariat : Au-delà du partenariat avec les acteurs de l'Education Nationale, le dispositif doit être ancré dans une approche partenariale, l'une de ses plus-values majeures étant l'ouverture sur le territoire que le dispositif permet de par la qualité d'acteur de la politique de la ville des médiateurs sociaux et de leur approche professionnelle axée sur le travail en réseau avec les acteurs des territoires. Il est notamment essentiel que les collectivités locales soient impliquées dans le portage et le pilotage du dispositif pour permettre l'optimisation de ses apports, en cohérence avec les priorités données aux politiques publiques locales et l'action des autres acteurs du territoire (services de l'Etat et acteurs associatifs notamment).

Montage financier : En lien avec la nature multi-partenariale du dispositif, il est nécessaire que des co-financements soient obtenus aussi bien de l'Etat que des collectivités. Le recours à des contrats aidés de type convention adulte-relais peut être une source précieuse de co-financement pour lancer le dispositif, mais l'évolution vers des postes de droit commun reste l'objectif *in fine* pour inscrire le dispositif dans une démarche pérenne.

Cadre : Afin de garantir la qualité du dispositif, il est indispensable que la mise en place du dispositif s'inscrive dans un cadre professionnel bien défini, de la fiche de poste à la formation des médiateurs et leur outillage, en passant par les modalités de suivi du dispositif en termes d'encadrement de proximité et de pilotage partenarial.

Actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif :

L'activité des médiateurs sociaux en milieu scolaire se structure autour de deux axes :

- 5 modalités majeures d'intervention :
 - Présence active de proximité
 - Gestion de conflit
 - Accompagnement et veille sociale
 - Mise en place d'actions de sensibilisation et de projets

- Mise en place de la médiation par les pairs
- 5 thématiques clés :
 - Lutte contre le harcèlement
 - Lutte contre le décrochage
 - Liaison école-collège
 - Lien école-famille
 - Lien école-territoire

Le travail des médiateurs se caractérise par une approche globale qui permet d’agir à différents niveaux et de travailler en complémentarité sur l’individuel et le collectif pour un meilleur impact. L’activité des MSMS s’organise autour des missions génériques d’un médiateur social (sensibilisation, gestion de conflit, accompagnement individuel), d’actions spécifiques selon les besoins identifiés sur chaque site (exclusion/inclusion, présence à la cantine, projet au service de la liaison CM2-6^{ème}, ...) et de la mise en place de la médiation par les pairs.

Le cœur de l’activité est centré sur un objectif de prévention et un travail de fond dans la durée au service de la régulation des tensions, du développement d’une culture partagée de la médiation, d’une approche constructive du conflit et de relations interpersonnelles respectueuses.

Spécificités du dispositif par rapport au droit commun :

On peut d’emblée souligner au moins deux aspects qui illustrent la plus-value du dispositif :

- Le partenariat innovant avec l’Education Nationale à travers la création de postes qui sont portés par des associations extérieures mais intégrés aux équipes des établissements scolaires, permettant à la fois une approche différente et complémentaire des problématiques rencontrées grâce aux spécificités du médiateur social en termes de posture, et de méthodes d’intervention.

- L’innovation dans le périmètre d’intervention des postes créés :

- d’une part parce qu’ils couvrent à la fois des écoles élémentaires et un collège, et permettent donc que l’articulation école-collège et la continuité éducative soit incarnée par le médiateur.

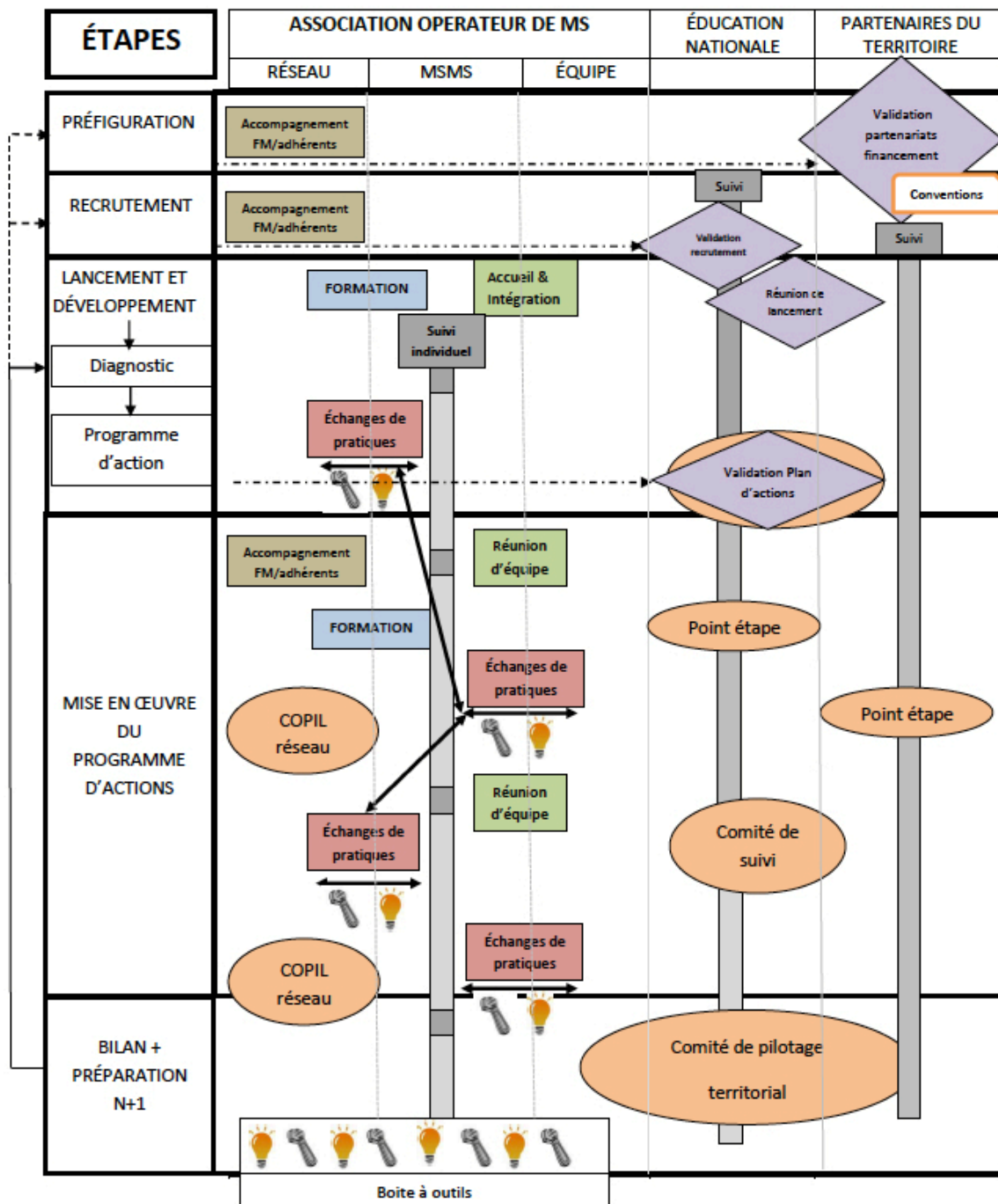
- d’autre part parce qu’ils couvrent le territoire à l’extérieur des établissements et permettent donc qu’une continuité territoriale soit assurée en matière notamment d’éducation aux comportements citoyens et aux règles du bien vivre ensemble et de veille sociale, en lien avec les autres acteurs du territoire.

Ce dispositif permet donc d’apporter une approche complémentaire qui vient à la fois alimenter ou prolonger le travail réalisé par les acteurs du droit commun au sein de l’Education Nationale et en dehors, mais aussi faciliter les articulations entre les différents acteurs et/ou dispositifs au niveau du territoire.

Du point de vue des opérateurs de médiation sociale, le fait de pouvoir intervenir en milieu scolaire est un atout précieux pour renforcer l’approche territoriale qui caractérise les

actions de médiation sociale, les établissements scolaires étant un espace clé pour agir sur les questions de sensibilisation et de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Mise en œuvre du projet MSMS



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

Points de vigilance et clés de réussite

Le point de départ de la mise en œuvre du dispositif doit être une démarche concertée avec l'ensemble des parties prenantes, en accordant le temps nécessaire au travail de préfiguration du dispositif et d'appropriation par les acteurs du territoire avant le lancement du projet.

Une fois la mise en place du dispositif acquise, certains facteurs vont être déterminants dans le fonctionnement du dispositif :

- La qualité du recrutement des médiateurs sociaux
- La qualité de la formation des médiateurs sociaux
- La qualité de l'encadrement de proximité
- La reconnaissance de l'opérateur de médiation sociale sur le territoire
- Le professionnalisme du cadre donné à l'intervention
- L'adhésion globale de chaque établissement et l'appropriation du dispositif par les équipes dans un esprit partenarial et coopératif
- L'intérêt pour le projet, l'appropriation du dispositif et son portage par les partenaires institutionnels : Préfecture, DSDEN, collectivités (CR, CG, Ville)
- Le soutien financier des acteurs du territoire : Préfecture, collectivités.

A noter que la qualité de l'accompagnement dans la phase de lancement du dispositif est déterminante, notamment autour de la prise de poste des médiateurs sociaux. Le rôle de l'employeur et des responsables des établissements scolaires est primordial pour permettre une bonne compréhension des objectifs du dispositif, du rôle et des missions du médiateur social qui facilitera d'emblée son acceptation et son intégration au sein des établissements. Le travail de communication sur le métier de médiateur social et les apports du dispositif devra être poursuivi dans la durée, du fait de la méconnaissance de ce métier, afin de permettre une adhésion de plus en plus large au dispositif.

Transférabilité

Le modèle du dispositif expérimenté décrit ci-dessus peut être transféré hors cadre expérimental sans ajustements spécifiques, la question centrale étant celle de l'adhésion des acteurs du territoire au portage partenarial du dispositif et à sa pleine appropriation.

En termes de mobilisation des parties prenantes, il est difficile de savoir si le cadre expérimental a été un levier ou un frein dans la mise en œuvre du dispositif. En effet, s'il a permis d'ouvrir certaines portes en matière de partenariat, notamment au sein de l'Education Nationale, il a dans certains cas été vécu comme étant imposé par le niveau national ce qui a pu entraîner un manque d'adhésion à la démarche de certains acteurs locaux.

Enseignements de l'expérimentation

Bien que la durée initialement prévue pour l'expérimentation ait été réduite (12 à 18 mois d'expérimentation selon les sites au lieu de 24 mois), il a été possible de valider de façon empirique l'intérêt de certaines des caractéristiques fortes de ces postes qui constituent la dimension innovante du dispositif, notamment :

- La complémentarité des postes de médiateurs sociaux en milieu scolaire par rapport aux autres professionnels intervenant sur les mêmes thématiques (de fortes réticences avaient été exprimées au début du projet par rapport au risque de télescopage avec les missions d'autres professionnels : CPE, assistante sociale, infirmière, surveillant etc.),
- La pertinence du portage externe des postes de médiateur par un employeur associatif qui non seulement ne s'avère pas problématique pour leur intégration dans les équipes (cf. réticences de certains personnels à voir entrer dans les équipes des personnes extérieures à l'Education Nationale) mais s'affirme comme étant un réel atout : les MSMS sont pleinement intégrés aux équipes mais ils gardent leur posture de tiers centrale pour un médiateur et apportent leur vision externe et leur ouverture sur l'extérieur,
- L'intérêt avéré d'un site d'intervention qui englobe un collège et ses écoles de rattachement au service de la liaison école-collège que les MSMS « incarnent » et qu'ils alimentent : connexion au niveau de fratries réparties sur l'école et le collège, suivi d'élèves au niveau du passage au collège, etc.
- Le potentiel d'ouverture sur l'extérieur grâce au périmètre d'intervention des MSMS qui couvre l'intérieur des établissements mais aussi leurs abords et le trajet domicile-école au service aussi bien du lien avec les familles que du lien avec la collectivité ou les autres acteurs du territoire.

Elle a aussi permis de mesurer l'importance de certains choix concernant l'approche retenue :

- L'intérêt d'avoir une fiche de poste assez ouverte qui a vocation à être déclinée au niveau opérationnel de façon différenciée sur les sites pour coller aux besoins et aux fonctionnements locaux,
- L'intérêt d'avoir des professionnels de la médiation sociale dédiés au milieu scolaire et présents dans les établissements sur la durée,
- Le caractère déterminant d'une formation solide axée sur les compétences opérationnelles d'un médiateur social et la connaissance des spécificités du milieu scolaire.

Au vu de la diversité des territoires dans lesquels ont été implantés les 40 sites expérimentaux, il apparaît clairement que :

- Le dispositif peut être adapté à des contextes très divers, de par son caractère à la fois très structuré et souple,

- La qualité de l'environnement partenarial en général, et la culture de la médiation sociale en particulier, vont jouer à la fois sur la rapidité du dispositif à devenir pleinement opérationnel et sur les résultats obtenus.

1. Public visé

Parmi les publics visés, le public principal est celui des élèves des établissements scolaires. Dans la mesure où le médiateur social intervient au sein des établissements et en lien avec les équipes, il n'y a pas de difficulté à atteindre ce public. C'est d'ailleurs une dimension importante du dispositif qui table sur une intervention auprès des plus jeunes dans un cadre où ils sont « captifs », au service d'une véritable démarche de prévention et d'éducation citoyenne.

On soulignera que dans le cadre de l'expérimentation, la formation d'élèves à la médiation par les pairs avait été restreinte aux élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, au vu du temps d'expérimentation limité et de la volonté de mettre l'accent sur la transition école-collège.

Si les familles des élèves sont par définition plus difficiles à atteindre, c'est précisément l'un des apports sur lesquels le médiateur social est attendu. Le lien école-famille et, en particulier, la capacité à rapprocher des parents éloignés de l'institution constituent un axe fort du dispositif. Leur mobilisation relève des activités caractéristiques du métier de médiateur social. Il en est de même pour les partenaires du territoire.

En ce qui concerne les personnels de l'Education Nationale, en revanche, la question de leur sensibilisation à la médiation sociale voire de leur formation sur certains champs (gestion des conflits, médiation par les pairs) appellerait des actions spécifiques qui ne peuvent pas être portées par les médiateurs seuls. Le soutien de l'Institution est indispensable pour créer des espaces de sensibilisation ou de formation.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

Les améliorations à apporter au dispositif porteraient plutôt sur son accompagnement que sur la nature même des actions mises en place par les médiateurs sociaux dont les résultats ont démontré la pertinence. En effet, les plans d'actions sont définis au regard d'un diagnostic partagé avec les partenaires sur les besoins non couverts, la complémentarité avec les actions existantes et des priorités d'actions définies localement (politique publique, projet d'école ou d'établissement, ...). La large palette des modes et des thématiques d'intervention des médiateurs sociaux permet de coller de près aux besoins et d'adapter les interventions sur chaque territoire. Le point de vigilance majeur est celui de l'inscription systématique des actions du médiateur social en complémentarité avec celle des autres professionnels et la recherche systématique de coopération et de partenariat dans le portage des actions.

L'axe d'amélioration porterait donc surtout, comme déjà indiqué plus haut, sur la phase de préfiguration et de montage du partenariat, en amont du démarrage du projet. Elle doit

durer le temps de la pleine appropriation du dispositif par les parties prenantes. L'adhésion des parties prenantes au dispositif est en effet déterminante dans sa réussite.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les partenaires incontournables sont les acteurs de l'Education Nationale, au niveau institutionnel (accord pour la mise en œuvre du dispositif) et opérationnel (implication des équipes de terrain pour accueillir et accompagner le dispositif au sein des établissements).

Toutefois, si la qualité de ce partenariat est la condition *sine qua non* de son déploiement, c'est dans son ancrage plus large en tant que dispositif territorial partenarial qu'il va pouvoir prendre toute son ampleur et optimiser son potentiel en matière d'impact. La coopération avec les acteurs du territoire, notamment ceux de la Ville, va donner pleinement son sens à ce dispositif, à l'articulation entre les champs de la politique de la ville et l'Education Nationale.

Il est essentiel qu'une instance de pilotage opérationnel réunissant les responsables des écoles et collèges et les représentants de la Ville soit mise en place pour chaque site, afin d'affirmer sa dimension territoriale et aborder le suivi du dispositif à la lumière de son périmètre élargi. Par ailleurs, il semble clair que le portage du dispositif requiert également une instance de pilotage plus institutionnelle, pour guider les orientations du dispositif sur les aspects stratégiques et gérer les aspects financiers de sa mise en œuvre dans la durée. Cette instance doit réunir à la fois les représentants de l'Education Nationale au niveau académique, les représentants de l'Etat sur les questions de la politique de la Ville et ceux des collectivités concernées par l'action du dispositif au titre de leurs diverses compétences.

La possibilité d'inscrire le dispositif comme un outil au service de la politique publique locale, en lien avec l'Etat et les collectivités, en l'intégrant par exemple dans les contrats de ville, offrirait un cadre solide de mise en œuvre.

4. Impacts sur la structure

Le projet a permis à des structures de médiation sociale de développer leur champ d'intervention et de travailler sur la complémentarité de ce nouveau dispositif avec les actions menées par ailleurs sur les territoires (médiation dans les espaces publics, les transports, l'habitat social, etc.). Le cadre national a aussi contribué à une structuration de cette activité et à une approche axée sur la qualité de l'intervention à tous les niveaux (recrutement, formation, encadrement) à travers la co-construction d'un cadre commun d'intervention outillé et le partage de bonnes pratiques. La mise en œuvre du dispositif a ouvert la voie à de nouveaux partenariats institutionnels ou permis le renforcement de partenariats existant. Il a également contribué à la reconnaissance de la médiation sociale, qui reste un enjeu majeur au quotidien pour les opérateurs.

Au niveau du réseau France Médiation, le portage collectif de ce projet a été l'opportunité de développer de nouveaux modes de coopération entre les membres du réseau et de créer des outils et des modes d'intervention potentiellement transposables dans d'autres

domaines de la médiation, alimentant globalement la question de la professionnalisation du métier de médiateur social et celle de sa reconnaissance.

On peut aussi mentionner l'impact que la mise en place du dispositif a eu sur les établissements scolaires qui l'ont accueilli, nécessitant une prise en compte de ce nouveau poste dans l'organisation et entraînant parfois des questionnements et des ajustements des pratiques professionnelles.

Le dispositif a permis de créer un nouveau métier, celui de médiateur social en milieu scolaire. Le temps relativement court de l'expérimentation a suffi à en démontrer la pertinence et à valider collectivement la place spécifique de ces acteurs au sein du réseau partenarial.

Conclusion

L'expérimentation a montré que le travail réalisé par les médiateurs sociaux en milieu scolaire est très porteur pour les élèves et que les options prises sur la conception de ces postes sont pertinentes (portage associatif, site d'intervention englobant un collège et ses écoles de rattachement, périmètre couvrant l'intérieur et l'extérieur des établissements).

Elle a également permis d'avancer dans la structuration, l'outillage, la connaissance et la reconnaissance du métier de médiateur social en milieu scolaire.

On soulignera enfin à quel point les élèves de tous âges ont, extrêmement rapidement, saisi le rôle et la place spécifique des médiateurs sociaux en milieu scolaire et se sont appropriés naturellement les principes et les outils de la médiation, soit en tant que bénéficiaires des actions du médiateur social, soit en tant que médiateurs-élèves pour ceux qui ont bénéficié de la médiation par les pairs.

La dynamique partenariale créée sur les territoires autour du projet et la reconnaissance des apports du dispositif par les acteurs de terrain, malgré la durée très courte de l'expérimentation sur la plupart des sites, illustre le potentiel de ce dispositif.

Les premiers enseignements, issus des retours des acteurs de terrain, montrent des apports sur :

- Un **climat scolaire plus serein** : développement d'une culture du dialogue, de la médiation et d'une approche constructive des conflits.
- Un **renforcement du lien entre familles et écoles**, pour les familles éloignées de l'institution.
- Une **responsabilisation accrue** des élèves : prise de conscience des mécanismes et des conséquences du harcèlement, baisse des incivilités, expression facilitée, médiations entre élèves, comportements citoyens.
- La création d'un **lien entre l'école et le collège**, facteur central de réussite scolaire et de confiance des enfants.
- Des **coûts évités** : plus grand respect pour les locaux et le matériel mis à disposition, baisse des dégradations et des coûts financiers liés aux réparations.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**
- **Tableau 4 sur l'exécution financière**

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	APSCO4_20	Nom de la structure porteuse de projet	France Médiation
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action			
Jeunes	26 667	13 333	40 000
Adultes	2 667	1 333	4 000
Nombre total de bénéficiaires	29 333	14 667	44 000

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans	20 000	
10-16 ans	20 000	
16-18 ans		
18-25 ans		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire	20 000	
Collégiens	20 000	
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Niveau de formation		
Infra V		
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
Sexe		
Filles	20 000	
Garçons	20 000	
2. Adultes		
Qualité		
Parents	2 000	
Enseignants	1 720	
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation	40	
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : personnels de direction des établissements scolaires	160	
Autres : personnels municipaux	80	

		Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML		Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML.
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)		Nationale
Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)		
Régionale (une seule région)		
Inter-régionale (2 et 3 régions)		
Nationale (plus de 3 régions) ?		
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville		Oui, la totalité de mon territoire
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville		
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville		

Remarques

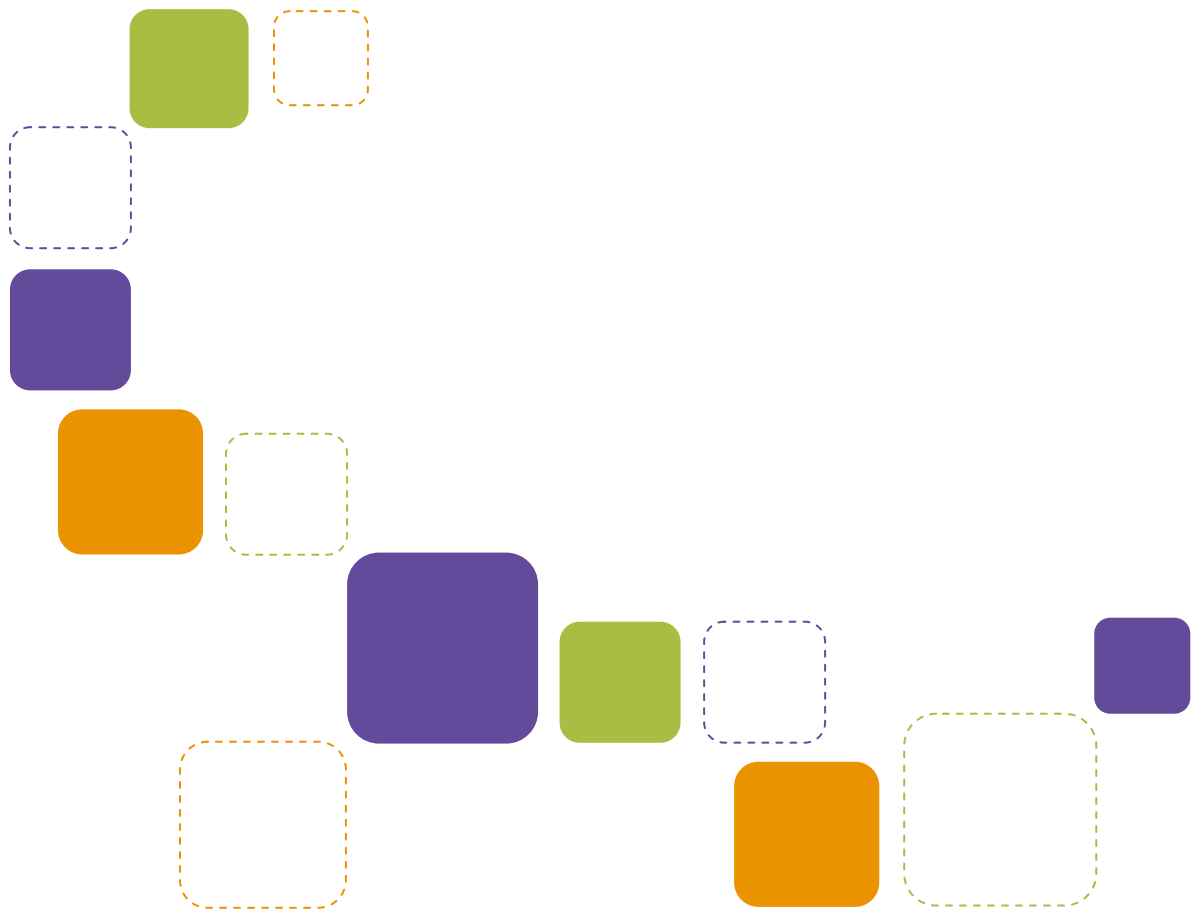
Les chiffres sont donnés par année scolaire (2012-2013, 2013-2014) et concernent les effectifs observés à la fin de l'année scolaire concerné. Il a été calculé qu'il y a environ 1000 élèves par site (écoles + collège). A la fin de la première année scolaire, il y avait environ 30 des 40 sites expérimentaux qui étaient pourvus. Les 10 sites non pourvus en 2012-2013 l'ont été au cours de l'année scolaire 2013-2014. La majorité des bénéficiaires (élèves du CP à la 4ème sur l'année scolaire 2012-2013) ont été exposés au dispositif pendant les 3 années (2 années scolaires). Les élèves de 3ème en 2012-2013 n'en ont bénéficié que pendant un an puis qu'ils ont ensuite quitté le collège (sauf redoublants). Les élèves arrivés en CP en septembre 2013 n'en ont eux bénéficié que sur la 2nde année. A noter aussi que certains élèves qui ont bénéficié du dispositif en CM2 la 1ère année et sont partis dans un autre collège l'année suivante n'ont pas bénéficié du dispositif la 2nde année et qu'à l'inverse des élèves sont arrivés en 6ème la 2nde année dans le collège accueillant le dispositif en provenance d'une école n'en ayant pas bénéficié, au gré des logiques de rattachement scolaire. Enfin les entrées et sorties sont également liées aux déménagements (départs et arrivées) individuels.

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	APSCO4_20	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet		juin 2012 à juin 2013							
Action n°1		Présentation du dispositif sur les territoires	12 mois	15 personnes	4	chef de projet, responsables de structures	déplacements nationaux		
Action n°2		Validation collective de la faisabilité des sites	12 mois	idem	4	idem	déplacements nationaux		
Action n°3		Recherche de financements locaux	12 mois	idem	4	idem	déplacements nationaux		
Action n°4		Mise en place du partenariat local	12 mois	idem	4	idem	déplacements nationaux		
Action n°5		Construction d'un cadre commun de déploiement	6 mois	idem	4	idem			
Action n°6		Conception et organisation d'un cycle de formation	3 mois	2 personnes	1, 3	responsable formation, chef de projet			
Action n°7		Mise en place du partenariat national	3 mois	2 personnes	1, 3	directeur du réseau, chef de projet			
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
2. Mise en œuvre du projet		novembre 2012 à juillet 2014							
Action n°1		Asso locale : Gestion des recrutements	12 mois	15 personnes	4	chef de projet, responsables de structures			
Action n°2		Asso locale : Encadrement de proximité	20 mois	13 personnes	4	responsables de structures			
Action n°3		Asso locale : Mise en place du suivi des sites	20 mois	14 personnes	4	chef de projet, responsables de structures			
Action n°4		Asso locale : Rencontres avec les collectivités	20 mois	15 personnes	4	chef de projet, responsables de structures			
Action n°5		Médiateur : Réalisation d'un diagnostic et de plans d'actions contextualisés	8 mois	40 personnes	40	médiateurs sociaux			
Action n°6		Médiateur : Gestion de conflits et prévention	20 mois	40 personnes	40	médiateurs sociaux			
Action n°7		Médiateur : Ecoute et suivi d'élèves	20 mois	40 personnes	40	médiateurs sociaux			
Action n°8		Médiateurs : Actions de sensibilisation	20 mois	40 personnes	40	médiateurs sociaux			
Action n°9		Médiateurs : Projet partenariaux thématiques	20 mois	40 personnes	40	médiateurs sociaux			
Action n°10		Médiateurs : Médiation par les pairs	16 mois	40 personnes	40	médiateurs sociaux			
Action n°11		Réseau FM : Mise en place de sessions de formation	14 mois	12 personnes		chef de projet, responsable formation, formateurs		formateurs	
Action n°12		Réseau FM : Accompagnement et suivi de la mise en œuvre du dispositif au local	20 mois	2 personnes	1, 20	chef de projet, directeur			
Action n°13		Réseau FM : Mise en place de groupes de travail visant la création d'outils communs	6 mois	14 personnes	4	chef de projet, responsables de structures		prestataire informatique	
Action n°14		Réseau FM : Animation de temps d'échanges de pratiques et de capitalisation	18 mois	55 personnes		chef de projet, responsables de structures			
Action n°15		Réseau FM : Mise en place d'un séminaire national	1 mois	3 personnes		chef de projet, directeur, assistante			
Action n°16		Réseau FM : Recueil de témoignages d'acteurs de terrain	6 mois	2 personnes		chef de projet, chargée de com			
Action n°17		Réseau FM : Participation à diverses rencontres et événement pour présenter le projet	20 mois	2 personnes		chef de projet, directeur			
3. Achèvement du projet		janvier 2014 à juillet 2014							
Action n°1		Comités de pilotage territoriaux de bilan	6 mois	15 personnes		chef de projet, responsables de structures			
Action n°2		Recherche de financements pour la prolongation	6 mois	15 personnes		chef de projet, responsables de structures			
Action n°3		Séminaire national de bilan du projet	2 jours	35 personnes		chef de projet, directeur, assistante, chargée de com, encadrants de proximité, médiateurs			
Action n°4		Cérémonie de remise des certificats	1 jour	3 personnes		chef de projet, directeurs			
Action n°5		Rencontre médiateurs / comité de pilotage interministériel	1 jour	30 personnes		membres du comité de pilotage, médiateurs			
Action n°6									
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet		APSC0 4_20		
Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	Programme et modules de formation des médiateurs sociaux en milieu scolaire	employeurs des médiateurs sociaux et organisme de formation du réseau	papier	oui
2	Procédure et outils de recrutement (fiche de poste, offre, tests, grille d'entretien)	employeurs des médiateurs sociaux	papier	oui
3	Process et modes opératoires de mise en œuvre du projet	employeurs des médiateurs sociaux	papier	oui
4	Outil de diagnostic du site scolaire	médiateurs sociaux en milieu scolaire	papier	oui
5	Outil de repoting en ligne (Médios education)	médiateurs sociaux en milieu scolaire et encadrants	informatique	oui
6	Méthode de formation à la médiation par les pairs	médiateurs sociaux en milieu scolaire	papier	oui
7	Boite à outils MSMS (fiches activité, fiches thématiques, fiches actions, supports de sensibilisation,...)	médiateurs sociaux en milieu scolaire	papier	oui
8	Supports de communication	médiateurs sociaux en milieu scolaire et employeurs	papier et vidéos	oui
9				
10				



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr